

ROYAUME DU MAROC



المملكة المغربية

المنذوبية السامية للتخطيط

HAUT - COMMISSARIAT AU PLAN

LE PARC LOGEMENT ET LES CONDITIONS D'HABITAT DES MÉNAGES DE LA RÉGION DU GHARB-CHRARDA-BENI HSEN

D'APRES LE RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 2004

DIRECTION REGIONALE
GHARB - CHRARDA - BENI HSEN
(2013)

Sommaire

Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques	5
Introduction	9
Chapitre I : Le parc logement de la région du Gharb Chrarda Bni Hssen	13
1. Description du parc logement urbain régional.....	13
1.1. Logements par type d’habitat.....	13
1.2. Logements par nature d’occupation.....	15
1.2.1. Logements occupés.....	15
1.2.2 Logements non occupés.....	16
2. la répartition territoriale du parc logement urbain :.....	20
2.1. Le parc de logement de la province de Kénitra	20
2.2. Le parc logement de la province de Sidi Kacem	22
2.3. Le parc logement de la province de Sidi Slimane	24
Chapitre II : Les caractéristiques physiques et conditions d’habitat des ménages	29
1. La répartition des ménages selon le type de logement occupé :	29
2. Le statut d’occupation :	31
3. L’ancienneté dans le logement :	33
4. Le nombre de pièces habitées	35
5. Le taux d’occupation.	36
6. Les équipements des logements.....	37
7. Le mode d’approvisionnement en eau potable des ménages non raccordés à un réseau	39
8. Le mode d’éclairage pour les non raccordés au réseau d’électricité	40

9. Le mode d'évacuation des eaux usées pour les non raccordés au réseau public :	41
Chapitre III: Le phénomène de cohabitation.....	45
1. La cohabitation dans la région du Gharb.....	45
2. La cohabitation des ménages par province :.....	49
3. Les caractéristiques des logements de cohabitation :	51
3.1. Logements de cohabitation selon les éléments de confort.....	51
3.2. Logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées.....	53
<i>Annexe</i>	55
<i>Concepts et définitions</i>	56

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des logements urbains par type de logement (en %)	14
Tableau 2 : Répartition des logements urbains de la région par nature d'occupation et par province (%)	15
Tableau 3 : Répartition des logements occupés par type d'habitat dans la RGCBH(%)	16
Tableau 4 : Répartition des logements non occupés par type d'habitat dans la RGCBH(%)	17
Tableau 5 : Répartition des logements non occupés au sein de la RGCBH par nature d'occupation et par type de logement (%)	19
Tableau 6 : Répartition des logements par nature d'occupation et par province(en %)	19
Tableau 7 : Répartition des logements de la province de Kénitra selon la nature d'occupation et le type de logement(en %)	21
Tableau 8: Type d'occupation des logements par municipalité(en %)	22
Tableau 9 : Type d'occupation des logements par autre centre en (%)	22
Tableau 10 : Répartition du parc logements de la province de Sidi Kacem selon le type et la nature d'occupation(en %)	23
Tableau 11 : Type d'occupation des logements par municipalité et autre centre(en %)	24
Tableau 12 : Répartition du parc logement de la province de Sidi Slimane selon le type et la nature d'occupation(en %)	25
Tableau 13: Type d'occupation des logements par municipalité de la province de Sidi Slimane(en %)	26
Tableau 14: Ménages (en %) selon le type de logement, le milieu et la province	30
Tableau 15: Répartition des ménages (%) selon le statut d'occupation et le milieu de résidence au sein de la région	32
Tableau 16 : Répartition des ménages (%) selon l'ancienneté des logements dans le milieu urbain:	33

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Tableau 17 : Répartition des ménages (%) selon l'ancienneté des logements par province:.....	35
Tableau 18 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées et le milieu de résidence(en %)	35
Tableau 19 : Taux d'occupation selon le milieu de résidence (personnes par pièce)	36
Tableau 20: Ménages selon les équipements de base dans le logement par milieu de résidence(en %)	37
Tableau 21: Ménages selon les équipements dans le logement par milieu de résidence(en %)	38
Tableau 21 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau potable par milieu de résidence (en %)	39
Tableau 22: Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité (en %)	41
Tableau 23 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées (en %)	42
Tableau 24 : Degré de cohabitation des ménages dans la région en 2004	46
Tableau 25 : Le degré cohabitation des ménages de la région par type de logement.....	46
Tableau 26 : Répartition des ménages cohabitants selon le nombre de ménage et le type de logement (en%)	48
Tableau 27 : Répartition des ménages cohabitants selon le type d'habitat (en %)	49
Tableau 28 : Degré de cohabitation des ménages par province.....	50
Tableau 29: Nombre de ménage dans le logement par province...	51
Tableau 30 : Répartition des logements de cohabitation dans la région selon les éléments de confort existants (en %).....	52
Tableau 31 : Répartition des logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées (en %).....	53

Liste des graphiques

Graphique 1 : Types de logements en milieu urbain de la RGCBH (en %)	14
Graphique 2 : Logements de la région par nature d'occupation (%)	15
Graphique 3: Répartition des logements non occupés selon la nature d'occupation (%)	18
Graphique 4 : Répartition du parc logement urbain par province (en%)	20
Graphique 5: Répartition des logements urbains de la province de Sidi Kacem selon la nature d'occupation (en %)	23
Graphique 6 : Répartition du parc de logement urbain au sein de la province de Sidi Slimane (en %)	25
Graphique 7 : Répartition des ménages de la région selon le type de logement dans le milieu urbain (en %)	31
Graphique 8: Statut d'occupation des ménages dans le milieu urbain(en %)	32
Graphique 9 : Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements dans le milieu urbain (en %)	34
Graphique 10 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées en (%)	36
Graphique11 : Répartition des ménages selon la disponibilité des équipements de base dans le logement par milieu de résidence....	38
Graphique 12: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu de résidence.....	40
Graphique13 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées (en %)	42
Graphique14 : L'excédent des ménages régionaux par rapport aux logements selon le type d'habitat	47
Graphique 15 : Répartition des ménages de la région selon le niveau de cohabitation (en %)	47
Graphique16 : Répartition des ménages cohabitants par nombre de ménages dans le logement (en%)	48

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Graphique17 : Répartition des logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées (en %)..... 54

Introduction

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Introduction

Poussée par l'exode rural et l'accroissement démographique, l'urbanisation au Maroc a connu, depuis 50 ans, un ensemble de changements. Parallèlement à ces changements, le secteur de l'habitat qui joue un rôle déterminant dans l'intégration et la satisfaction d'une partie des besoins essentiels des individus et dans la lutte contre l'exclusion sociale, a bénéficié aussi d'un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics soit au niveau national ou régional.

Par ailleurs, vivre dans un logement décent fait partie des conditions nécessaires pour l'atteinte du bien-être économique et social. Cette dimension, non négligeable, est considérée parmi les cibles à atteindre au niveau des objectifs du millénaire pour le développement, puisqu'elle constitue un élément essentiel dans la détermination du niveau de pauvreté des citoyens. D'où la nécessité d'estimer certains indicateurs de décision basés sur des variables qui sont étroitement liées aux conditions d'habitat des ménages et dont les plus importantes sont: le type de logement, la cohabitation dans le logement, le nombre de pièces habitées, l'assainissement liquide et la disposition des installations sanitaires nécessaires, etc.

Dans ce sens, le recensement général de la population et de l'habitat de 2004 a constitué une immense source d'information qui permet une analyse assez complète du parc logement, au niveau le plus fin du découpage administratif, et la mise en évidence des différentes mutations qui l'ont affecté. Ces statistiques sont disponibles pour la première fois et constituent une grande avancée par rapport aux précédents recensements parce qu'ils permettent de disposer directement des informations sur le logement, alors que, par le passé, ce dernier n'était approché que par le biais du ménage.

Etant donné les volumes actuels de la population et des ménages, et la pression qu'ils exercent sur le parc logement existant, plusieurs questions légitimes surgissent : Quel est l'état de lieu du parc logement de la région du Gharb Chrarda Bni Hssen ? Quelles sont sa structure, sa nature et sa typologie ? Les logements occupés permettent-ils des conditions favorables aux citoyens de la région?

Le présent travail essaye d'approcher des réponses à ces questions sur la base des données du dernier recensement de la population et de l'habitat ayant été adapté au nouveau découpage administratif de 2009, et ce à travers l'articulation de trois chapitres.

Le 1^{er} a pour objectif de donner un état de lieu du parc logement urbain dont le choix s'explique, d'une part, par la pression sans cesse croissante qui s'exerce sur le milieu urbain, sous l'effet conjugué de l'accroissement démographique et de l'exode rural, et d'autre part, par les contraintes limitatives des données permettant d'étudier ce volet, qui ne sont disponibles que pour ce milieu.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux conditions d'habitat des ménages et à la disponibilité des éléments de confort dans le logement.

Quant au troisième et dernier chapitre, il traite du phénomène de cohabitation des ménages au sein de la région, qui constitue un des éléments essentiels pour l'estimation du déficit en logement au niveau régional.

Chapitre I :
Le parc logement urbain de la
région du GCBH

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Chapitre I : Le parc logement de la région du Gharb Chrarda Bni Hssen

1. Description du parc logement urbain régional

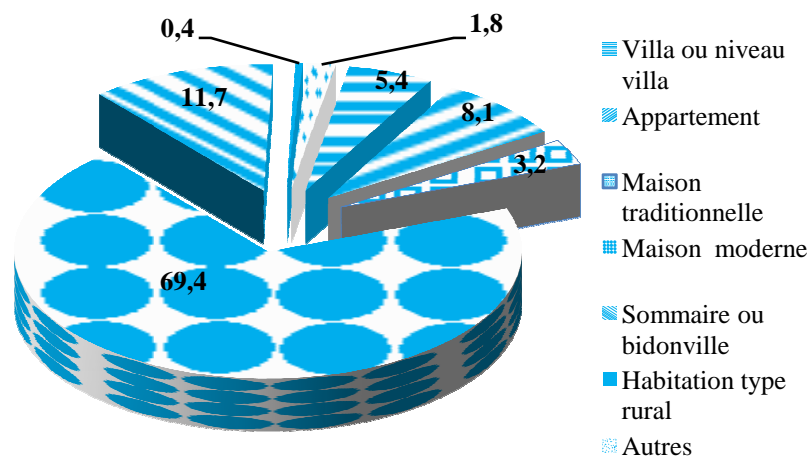
En se basant sur les résultats des RGPH, le parc de logement urbain national a connu une expansion remarquable ces dernières années. En effet, en l'espace de 22 ans, il est passé de 1 454 046 en 1982 à 3 950 019 logements en 2004, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 5%.

La région du GCBH a bénéficié amplement de sa part de cette évolution. Son parc de logements urbain a atteint, en 2004, 161 143 logements soit 4.1% du parc urbain national. L'essentiel de ce parc est occupé (84.7%).

1.1. Logements par type d'habitat

L'analyse de la composition du parc logement urbain de la région du GCBH, graphique 1, montre qu'il est constitué, en majorité, de maisons marocaines modernes (69,4%), suivies de l'habitat sommaire ou bidonville (11,7%), des appartements (8,1%), des villas ou niveau villa (5,4%), des maisons traditionnelles (3,2%) et d'habitat rural (1,8%).

Graphique 1 : Types de logements en milieu urbain de la RGCBH (en %)



Source : 2004

Par rapport au niveau national, le type sommaire et bidonville reste relativement important au niveau de la région. En effet, le pourcentage de ce type de logement ne représente que 6,7% dans l'ensemble du Royaume. De même, la part des appartements apparaît importante au niveau national (environ 17%) par rapport au niveau régional (8,1%).

Tableau 1 : Répartition des logements urbains par type de logement (en %)

Type de logement	Région	Maroc
Villa	5,4	3,7
Appartement	8,1	16,4
Maison marocaine traditionnelle	3,2	7,1
Maison marocaine moderne	69,4	61,8
Sommaire bidonville	11,7	6,7
Logement rural	1,8	1,0
Autre	0,4	3,3

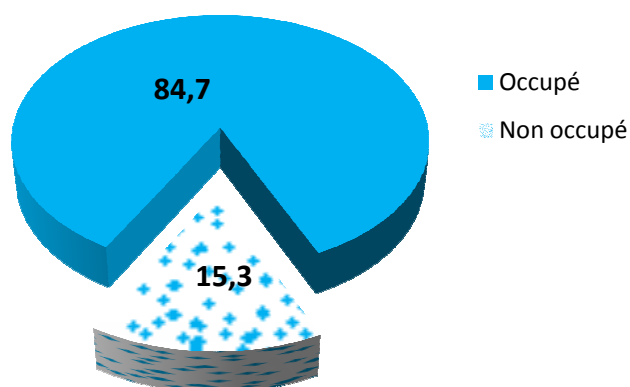
Source : RGPH 2004

1.2. Logements par nature d'occupation

1.2.1. Logements occupés

Par nature d'occupation, la majorité des logements de la région est occupée (84,7%). Le même constat a été observé aussi bien au niveau des trois provinces de la région qu'au niveau national.

Graphique 2 : Logements de la région par nature d'occupation (%)



Source : RGPH 2004

Tableau 2 : Répartition des logements urbains de la région par nature d'occupation et par province (%)

Province	Occupés	Non occupés	Total
Kénitra	84,3	15,7	100,0
Sidi Kacem	85,3	14,7	100,0
Sidi Slimane	85,6	14,4	100,0
Maroc	81,3	18,7	100,0

Source RGPH 2004

Analysés par type d'habitat, tableau 3 ci-dessous, les logements urbains occupés de la région sont surtout des maisons marocaines modernes. En effet, ce type d'habitat s'accapare à lui seul une proportion de 69,6% de l'ensemble des logements occupés. Les logements occupés de type sommaire ou bidonvilles viennent en deuxième position avec une part de 13,8%. Quant aux appartements, ils en représentent 6,0%.

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Par contre les habitats de type villa n'apparaissent pas d'une façon répandue dans le parc de logements occupés urbains, puisqu'ils ne représentent que 4,8% des logements occupés. De même, les logements de type rural n'enregistrent qu'une faible part qui ne dépasse guère 0,5%.

Par ailleurs, le même constat soulevé au niveau régional a été, généralement, reproduit au niveau national dans des proportions plus au moins rapprochées. Cependant, des exceptions ont été observées, notamment, pour le type d'habitat sommaire ou bidonville qui sont plus frappants dans la région que dans l'ensemble du royaume, d'où la nécessité de déployer plus d'efforts pour faire face au phénomène d'insalubrité des logements et faire améliorer les conditions d'habitat des ménages.

Tableau 3 : Répartition des logements occupés par type d'habitat dans la RGCBH(%)

Type de logement	Région	Maroc
Villa ou niveau villa	4,8	3,4
Appartement	6,0	13,2
Maison traditionnelle	3,2	7,4
Maison moderne	69,6	62,7
Sommaire, bidonville	13,8	8,2
Habitat type rural	0,5	1,1
Autres	2,0	4,0
Région	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

1.2.2 Logements non occupés

A l'instar des logements occupés, ceux non occupés au niveau régional, sont essentiellement composés des maisons marocaines modernes (68,3%) (tableau4). En seconde position, le type appartement représente 19,3% alors que contrairement aux logements occupés, les villas se situent en troisième position avec une part de 8,5% et le logement de type sommaire, bidonville ne figure presque pas dans cette catégorie de logements (0,1%).

Pour ce qui est du niveau national, le classement des parts des logements non occupés présente une certaine ressemblance à celui de la région. Cependant, il existe des différences de point de vue

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

distribution, notamment les appartements qui sont plus importants au niveau national (30,3%) qu'au niveau régional. Par contre, c'est l'inverse qui se produit au niveau des maisons marocaines modernes (68,3%) au sein de la région contre (57,8%) au niveau national. Aussi, les maisons marocaines traditionnelles apparaissent davantage dans le parc des logements non occupés du Maroc que dans celui de la région.

Tableau 4 : Répartition des logements non occupés par type d'habitat dans la RGCBH(%)

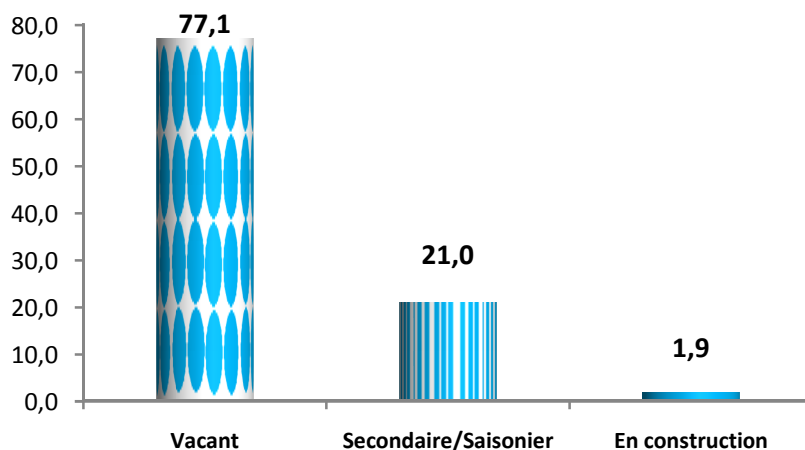
Type de logement	Région	Maroc
Villa ou niveau villa	8,5	4,7
Appartement	19,3	30,3
Maison traditionnelle	3,5	6,1
Maison moderne	68,3	57,8
Sommaire, bidonville	0,1	0,1
Habitat type rural	0,0	0,4
Autres	0,3	0,6
Région	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

En ce qui concerne le détail des logements non occupés, il ressort du tableau 5 et du graphique 3 que par rapport à l'ensemble des logements non occupés, le poids des unités vacantes est relativement plus important dans la région puisqu'il dépasse 77% et représente presque 3,6% des logements vacants du Maroc.

Ces dernières unités sont constituées principalement par des maisons marocaines modernes (70,4%) et des appartements (19,2%).

Graphique 3: Répartition des logements non occupés selon la nature d'occupation (%)



Source : RGPH 2004

En outre, la part des unités secondaires ou saisonnières par rapport aux logements non occupés au sein de la région, est de 21,0%. Elle représente aussi 2,8% par rapport à l'ensemble des logements secondaires ou saisonniers du pays. Ces logements sont composés en majorité de maisons marocaines modernes (59,8%), d'appartements (20,9%) et de villas (17,8%).

Cependant, les unités en cours de construction ne représentent que 1,9% de l'ensemble des logements non occupés de la région et 1,7% de ceux de l'ensemble du pays. Les maisons marocaines modernes en constituent environ 80%.

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Tableau 5 : Répartition des logements non occupés au sein de la RGCBH par nature d'occupation et par type de logement (%)

Type de logement	Vacant	Secondaire / Saisonnier	En construction	Total
Villa ou niveau villa	6,0	17,8	10,2	8,5
Appartement	19,2	20,9	4,2	19,3
Maison mar trad	4,1	1,5	1,3	3,5
Maison mar mod	70,4	59,8	77,3	68,3
Sommaire ou bidonville	0,0	0,0	5,5	0,1
Habitat type rural	0,0	0,0	1,3	0,0
Autres	0,3	0,1	0,2	0,3
Total région	100,0	100,0	100,0	100,0
Région/Maroc en %	3,6	2,8	1,7	2,9

Source : RGPH 2004

Par province, Sidi Kacem domine en s'octroyant la plus grande part des logements vacants de la région, tandis que Kénitra s'accapare la proportion la plus élevée de ceux secondaires ou saisonniers.

Tableau 6 : Répartition des logements par nature d'occupation et par province(en %)

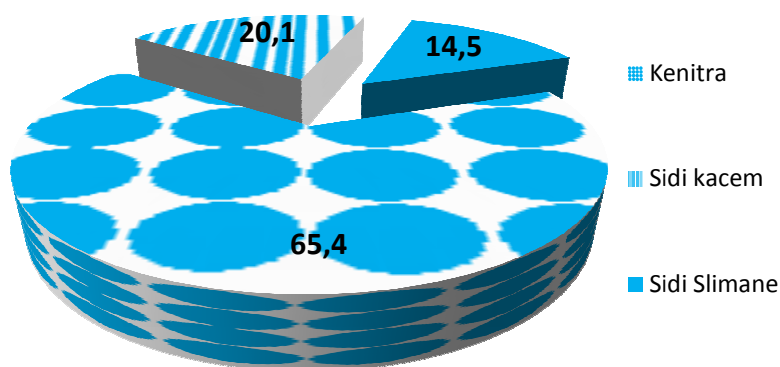
Nature d'occupation	Kénitra	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Région	Maroc
Occupé	84,3	85,3	85,6	84,7	86,3
Vacant	11,3	13,0	12,4	11,8	13
Secondaire/Saisonnier	4,1	1,4	1,7	3,2	0,1
En construction	0,3	0,3	0,3	0,3	0,6
Total	100 ,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

2. la répartition territoriale du parc logement urbain :

D'après les statistiques du RGPH 2004 relatives au secteur de l'habitat, le parc de logements urbain de la région GCBH a atteint 161 143 unités, la province de Kénitra en détient la plus grande part (graphique 4) :

Graphique 4 : Répartition du parc logement urbain par province (en%)



Source : RGPH 2004

2.1. Le parc de logement de la province de Kénitra

L'examen du graphique 4 et du tableau 7, montre que la province de Kénitra domine plus de la moitié du parc logement urbain régional (65,4%). Ces derniers sont en majorité occupés (84,3%, tableau 6 ci-dessus) et sont constitués principalement par des maisons marocaines modernes (67,3%) suivies par les logements du type sommaire ou bidonville (11,8%) et les appartements (10,7%).

Par contre, les autres types de logements ne contribuent que par une faible part dans le total des logements urbains de la province.

Répartis par type d'habitat, les logements occupés ont respecté la même structure que celle de l'ensemble de la province, puisque la

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

plus grande part revient aux maisons marocaines modernes avec 68,4% suivies par le type sommaire bidonville (14,0%) puis les appartements (8,0%).

Pour ce qui est des logements non occupés, ils sont constitués de presque les deux tiers par des maisons marocaines modernes et traditionnelles et d'environ le quart par des appartements. En outre, un logement non occupé sur dix est une villa et le poids des autres types de logements est presque négligeable.

Tableau 7 : Répartition des logements de la province de Kénitra selon la nature d'occupation et le type de logement(en %)

Type de logement	Logements occupés	Logements non occupés	Total
Villa	5,1	9,9	5,9
Appartement	8,0	24,9	10,7
Maison traditionnelle	3,5	3,5	3,5
Maison moderne	68,4	61,4	67,3
Sommaire, bidonville	14,0	0,2	11,8
Habitat type rural	0,6	0,0	0,5
Autres	0,4	0,1	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source RGPH 2004

L'analyse par municipalité, tableau 8, dévoile que la municipalité de Kénitra domine avec la part la plus importante du parc logement occupé urbain de la province (86,3%), suivie par Souk el Arbaa (9.9%), alors que la part des autres municipalités et centres urbains reste relativement faible.

En ce qui concerne les logements non occupés, la municipalité de Kénitra en détient aussi l'essentiel .En effet, les logements vacants relevant de cette municipalité représentent presque 83,3% de ceux de la province, et les logements secondaires ou saisonniers ou en cours de construction en représentent respectivement 90,2% et 84,2.

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Tableau 8: Type d'occupation des logements par municipalité(en %)

Municipalité	Occupé	Vacant	Secondaire/ saisonnier	En construction
Kénitra	86,3	83,3	90,2	84,2
Mehdya	3,9	5,4	5,9	1,8
Souk El Arbaa	9,9	11,3	3,9	14,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source RGPH 2004

Par ailleurs, exception faite du centre de Moulay Bouselham où plus de 50% des logements sont non occupés, la répartition du parc de logement des centres urbains révèle qu'il est, généralement, constitué des maisons occupées.

Tableau 9 : Type d'occupation des logements par autre centre en (%)

Centre urbain	Occupé	Non occupé	Total
Sidi Taibi	86,7	13,3	100,0
Arbaoua	80,2	19,8	100,0
Lalla Mimouna	86,5	13,5	100,0
Moulay Bouselham	43,0	57,0	100,0
Sidi Allal Tazi	90,7	9,3	100,0

Source RGPH 2004

2.2. Le parc logement de la province de Sidi Kacem

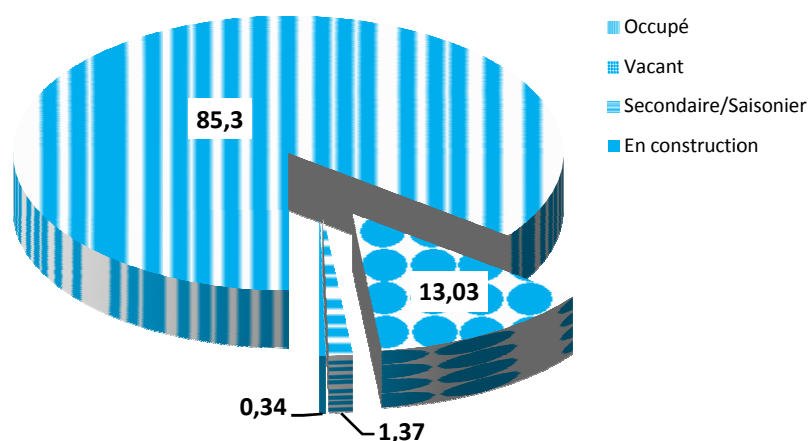
D'après le graphique 4, la province de Sidi Kacem, ne contribue que par 20,1% au parc logement urbain régional. Ses unités sont en majorité occupées, et la typologie dominante est celle des maisons marocaines modernes (77,5%) suivie des habitats du type sommaire ou bidon ville (8,0%).

Tableau 10 : Répartition du parc logements de la province de Sidi Kacem selon le type et la nature d'occupation(en %)

Type de logement	Logements occupés	Logements non occupés	Total logement
Villa	5,6	7,9	6,0
Appartement	2,5	9,1	3,5
Maison	3,0	4,1	3,2
Maison moderne	77,3	78,7	77,5
Sommaire,	9,4	0,0	8,0
Habitat type rural	0,4	0,0	0,4
Autres	1,8	0,3	1,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

Graphique 5: Répartition des logements urbains de la province de Sidi Kacem selon la nature d'occupation (en %)



Source : RGPH 2004

Par nature d'occupation, le graphique 5, ci-dessus, révèle que la province de Sidi Kacem dispose d'un parc de logements généralement occupé (85,3%). Quant aux logements non occupés, ils n'y contribuent que de 14,7% et sont aussi dominés par les logements vacants qui en constituent la majorité. Les logements secondaires, saisonniers ou en construction n'en représentent qu'une faible proportion.

Tableau 11 : Type d'occupation des logements par municipalité et autre centre(en %)

Municipalité et centre urbain	Occupé	Non occupé	total
Dar Gueddari	3,7	3,4	3,6
Had Kourt	3,3	3,6	3,3
Jorf El Melha	12,9	13,7	13,0
Mechra Bel Ksiri	18,3	19,5	18,5
Sidi Kacem	52,5	50,9	52,2
Khnichet (AC) 1	5,1	6,7	5,3
Zirara (AC)	4,2	2,3	3,9
Total	100,0	100,0	100,0

¹ AC : Autre centre

Source : RGPH 2004

L'examen de la répartition du parc logement de la province de Sidi Kacem par municipalité (tableau 11, ci-dessus) montre que la part la plus élevée des logements occupés ou non occupés se localise au sein du chef-lieu de la province (52,2%).

Les municipalités de Mechraa Belksiri et Jorf El Melha disposent, elles aussi, d'un effectif de logements assez important par rapport à la province (18,5% et 13,0% respectivement). Quant au poids des logements dans les autres municipalités et centres urbains il ne représente qu'une faible part. De ce fait, le secteur d'habitat doit être promu davantage au sein de ces localités urbaines de la province.

2.3. Le parc logement de la province de Sidi Slimane

La province de Sidi Slimane quant à elle possède un parc de logements urbain qui ne représente que 14,5% du parc de logements urbain régional (graphique 4). La plupart de ces logements sont des maisons marocaines modernes (67,8%).

Le type de logement sommaire, bidonville apparaît d'une manière fréquente dans cette province, comparativement aux autres provinces de la région, puisqu'il enregistre une part de 19,2% des logements occupés alors que la part des autres types de logement reste relativement faible.

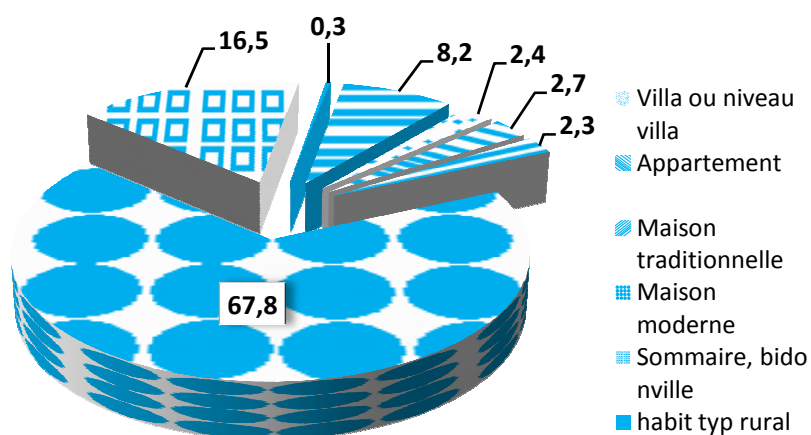
Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Tableau 12 : Répartition du parc logement de la province de Sidi Slimane selon le type et la nature d'occupation(en %)

Type de logement	Logements occupés	Logements non occupés	Total
Villa ou niveau villa	2,3	2,9	2,4
Appartement	2,1	6,0	2,7
Maison traditionnelle	2,3	2,5	2,3
Maison moderne	64,5	87,4	67,8
Sommaire, bidonville	19,2	0,0	16,5
Habitat type rural	0,3	0,0	0,3
Autres	9,3	1,2	8,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source RGPH2004

Graphique 6 : Répartition du parc de logement urbain au sein de la province de Sidi Slimane (en %)



Source : RGPH 2004

De la distribution des logements par municipalité, tableau 13, ci-dessous, il ressort que la municipalité de Sidi Slimane s'accapare la part la plus élevée soit au niveau des logements occupés ou non occupés. En revanche, la municipalité de Sidi Yahia n'en possède

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

qu'une faible part. Toutefois, la construction de nouveaux logements dans cette municipalité jouit d'une importance remarquable. En effet, la part des logements en cours de construction s'élève à 38,6%.

Tableau 13: Type d'occupation des logements par municipalité de la province de Sidi Slimane(en %)

Municipalité	Occupé	Vacant	Second / Saisonnier	En construction	Total logements
Sidi Slimane	73,8	89,1	95,1	61,4	76,0
Sidi Yahya El Gharb	26,2	10,9	4,9	38,6	24,0

Source : RGPH 2004

Chapitre II :
Les caractéristiques physiques
et les conditions d'habitat des
ménages

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Chapitre II : Les caractéristiques physiques et conditions d'habitat des ménages

Vivre dans un logement décent est considéré parmi les critères fondamentaux qui reflètent le niveau de bien-être économique et social de l'individu. De ce fait, l'équipement du logement par les éléments de base ou de confort jouit d'une importance majeure.

Dans ce chapitre, on va présenter une description des conditions d'habitat des ménages en tenant en compte à la fois du type de logement habité, de son âge, du nombre de pièces occupées et de ses équipements de base.

1. La répartition des ménages selon le type de logement occupé :

D'après le tableau ci-dessous, qui décrit la répartition des ménages selon le type de logement occupé en 2004, on constate qu'en milieu urbain 71,4% des ménages résident dans des maisons marocaines. Aussi, la même remarque a été observée dans toutes les provinces de la région (70,7% à Kénitra, 64,4% à Sidi Slimane, 78,8% à Sidi Kacem).

En comparaison avec le niveau national (graphique7), les ménages de la région habitant des maisons marocaines en milieu urbain représentent presque le même pourcentage que ceux de l'ensemble du pays (70,7%). Cependant les appartements sont plus demandés au niveau national 12,4 % qu'au niveau régional. Par ailleurs, la part des ménages résidant le type d'habitat sommaire ou insalubre est plus important dans la région qu'au niveau national (13,4% pour la région contre 8,2% pour l'ensemble du pays).

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

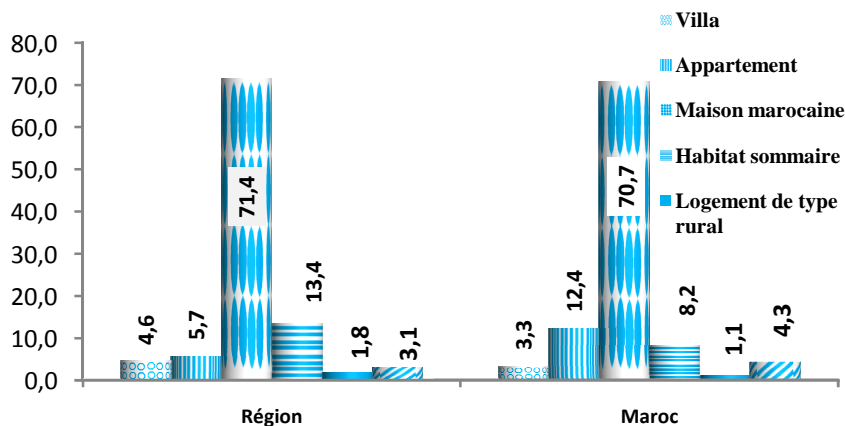
Tableau 14: Ménages (en %) selon le type de logement, le milieu et la province

		Villa	Appartement	Maison marocaine	Habitat sommaire	Logement rural	Autres	Total
Kénitra	U	4,9	7,5	70,7	13,4	0,2	3,3	100,0
	R	0,2	0,0	28,5	9,2	59,6	2,5	100,0
	E	3,1	4,6	54,3	11,7	23,3	3,0	100,0
S/Slimane	U	2,1	2,0	64,4	19,4	9,1	3,0	100,0
	R	0,3	0,0	25,2	3,3	69,6	1,6	100,0
	E	1,1	0,9	42,3	10,4	43,1	2,2	100,0
S/Kacem	U	5,3	2,3	78,8	9,2	1,6	2,8	100,0
	R	0,2	0,0	20,4	2,5	75,0	1,9	100,0
	E	2,0	0,8	41,5	4,9	48,6	2,2	100,0
Région	U	4,6	5,7	71,4	13,4	1,8	3,1	100,0
	R	0,2	0,0	24,9	5,5	67,3	2,1	100,0
	E	2,4	2,9	48,6	9,6	33,9	2,6	100,0

Source RGPH 2004

En milieu rural de la région, le logement de type rural est le plus fréquent. En effet, 67,3% des ménages y habitent (75,0% à sidi kacem, 59,6% à Kénitra et 69,6% à Sidi Slimane). Les ménages s'orientent aussi vers les maisons marocaines (24,9%). Cette part se répartit par province comme suit : 28,5% dans la province de Kénitra, 20,4% dans la province de Sidi kacem et 25,2% dans la province de Sidi Slimane.

Graphique 7 : Répartition des ménages de la région selon le type de logement dans le milieu urbain (en %)



Source RGPH 2004

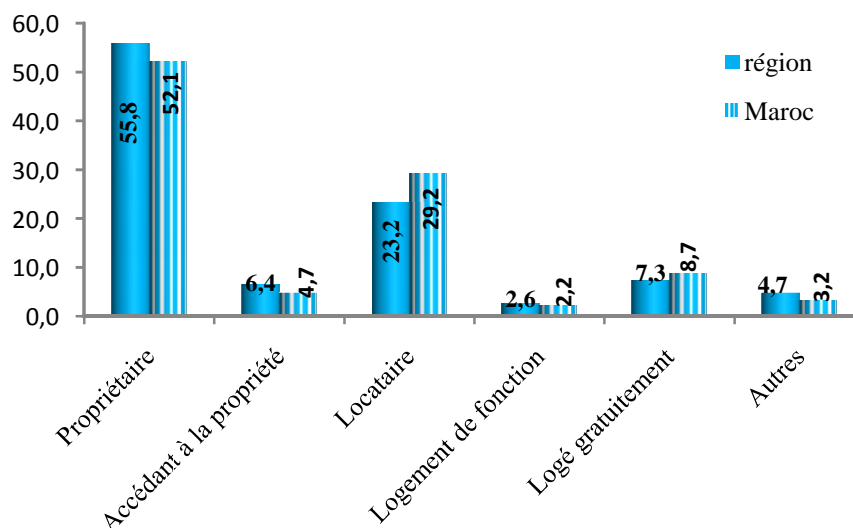
2. Le statut d'occupation :

Selon le RGPH 2004, presque les deux tiers des ménages urbains de la région occupent leurs logements en tant que propriétaires ou accédant à la propriété, 23,2% d'entre eux sont des locataires alors que seulement 10% habitent des logements de fonction ou à titre gratuit.

Par ailleurs, le milieu urbain national dispose d'une structure du statut d'occupation similaire à celle de la région. En effet presque 60% des ménages sont propriétaires de leurs logements ou accédant à la propriété, 29,2% sont des locataires, 10,9% sont logés gratuitement ou dans un logement de fonction.

Toutefois, la part des locataires au niveau de la région reste moins importante que celle du niveau national, ce qui reflète une certaine avancée, en matière d'accès à la propriété, réalisée au niveau de la région du GCBH par rapport au reste du pays.

Graphique 8: Statut d'occupation des ménages dans le milieu urbain(en %)



Source RGPH 2004

Par contre, en milieu rural, presque la quasi-totalité des ménages sont des propriétaires ou accédant à la propriété (89,0%). Les ménages non propriétaires ne représentent que 11,0% répartis entre ceux logés gratuitement, ceux disposant d'un logement de fonction et autres.

Tableau 15: Répartition des ménages (%) selon le statut d'occupation et le milieu de résidence au sein de la région

Statut d'occupation	Urbain	Rural	Total
Propriétaire	55,8	86,8	71,0
Accédant à la propriété	6,4	2,2	4,3
Locataire	23,2	0,4	12,1
Logement de fonction	2,6	1,5	2,0
Logé gratuitement	7,3	4,1	5,7
Autres	4,7	5,0	4,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

3. L'ancienneté dans le logement :

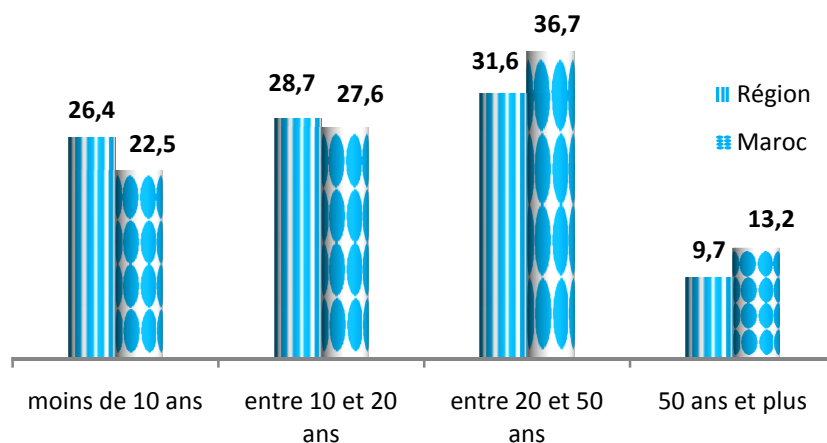
D'après le tableau 16 et le graphique 9, donnant la répartition des ménages selon l'âge des logements habités, on remarque qu'en milieu urbain, 26,4% des ménages urbains résident dans des constructions âgées de moins de 10 ans alors que cette proportion n'est que 22,5% au niveau national. Dans le même sens, les ménages urbains qui disposent de logements assez vieux (avant l'indépendance) ne représentent que 9,7% dans la région contre 13,2% dans l'ensemble du pays. Ceci indique que le parc de logement urbain régional est relativement moins vieux que celui national.

Tableau 16 : Répartition des ménages (%) selon l'ancienneté des logements dans le milieu urbain:

Age du logement	Région (milieu urbain)	Maroc
moins de 10 ans	26,4	22,5
entre 10 et 20 ans	28,7	27,6
entre 20 et 50 ans	31,6	36,7
50 ans et plus	9,7	13,2
Non déclaré	3,5	-
Total	100,0	10,0

Source : RGPH 2004

Graphique 9 : Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements dans le milieu urbain (en %)



Source : RGPH 2004

Le même constat a été observé en milieu rural pour les logements de moins de 10 ans. En effet, 27,6% des ménages habitent des logements nouvellement construits. Par contre, ceux qui habitent des logements plus vieux constituent une part plus importante (15,9% des ménages ruraux de la région).

Par province, le tableau 17 révèle que la province de Kénitra a connu une forte dynamique durant cette dernière décennie. En effet, 31,8% des ménages de cette province habitent des logements nouvellement construits (moins de 10 ans) contre 20,6% pour la province de Sidi Slimane et 21,7% pour la province de Sidi Kacem.

De même, les ménages qui occupent des logements dont l'âge dépasse 50 ans sont de l'ordre 18,8% dans la province de Sidi Kacem, de 14,1% dans la province de Sidi Slimane et de 9,1% dans la province de Kénitra, contre une moyenne régionale de 9,7%.

Tableau 17 : Répartition des ménages (%) selon l'ancienneté des logements par province:

Age du logement	Kénitra	Sidi slimane	Sidi Kacem
moins de 10 ans	31,8	20,6	21,7
entre 10 et 20 ans	29,7	22,8	23,7
entre 20 et 50 ans	26,1	39,6	33,2
50 ans ou plus	9,1	14,1	18,8
Non déclaré	3,2	2,8	2,5
Total	100	100	100

Source : RGPH 2004

4. Le nombre de pièces habitées

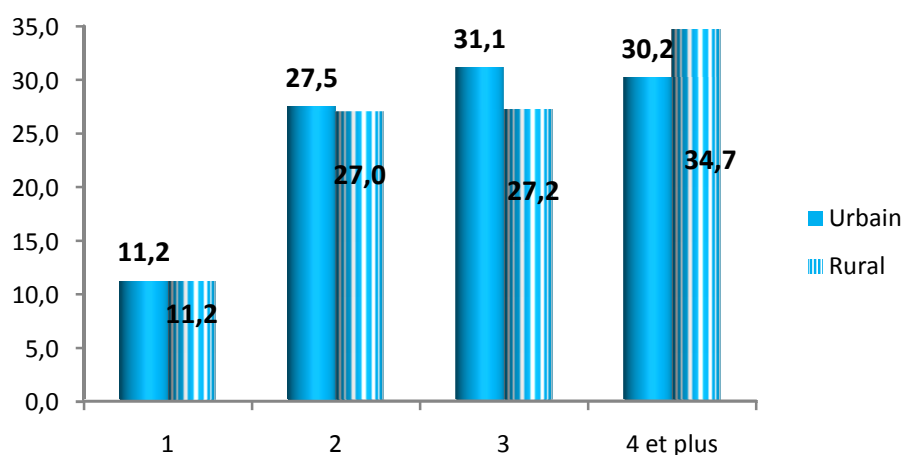
En 2004, plus de la moitié des ménages de la région (56,5%) occupent des logements de 2 ou 3 pièces. Ce pourcentage est un peu plus important en milieu urbain (58,6%) qu'en milieu rural (54,2%). Cependant, les ménages qui résident dans une seule pièce représentent 11,2% de l'ensemble des ménages de la région alors que la part de ceux qui vivent dans des logements de 4 pièces ou plus est de 32,3%.

Tableau 18 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées et le milieu de résidence(en %)

Nombre de pièces	Urbain	Rural	Ensemble
01	11,2	11,2	11,2
02	27,5	27,0	27,3
03	31,1	27,2	29,2
04 ou plus	30,2	34,6	32,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

Graphique 10 : Répartition des ménages selon le nombre de pièces habitées en (%)



Source : RGPH 2004

5. Le taux d'occupation.

Pour mieux apprécier le niveau de concentration des personnes par pièce d'habitation, il a été procédé au calcul du taux d'occupation, qui correspond au rapport entre le nombre de personnes et le nombre de pièces. Cet indicateur résume bien, en partie, les conditions d'habitation des ménages.

D'après le calcul de cet indicateur en 2004, on constate qu'au milieu urbain le taux d'occupation est similaire à celui de l'urbain national (16 personnes pour 10 pièces au niveau régional et national). Par contre en milieu rural, ce taux est plus important dans la région qu'au niveau national.

Tableau 19 : Taux d'occupation selon le milieu de résidence (personnes par pièce)

Milieu	Urbain	Rural	Ensemble
Région	1,6	2,2	1,9
Maroc	1,6	1,8	1,7

Source : RGPH 2004

6. Les équipements des logements

Le tableau 20, donnant la répartition des ménages selon les équipements de base existants dans le logement, révèle que l'électricité et l'eau courante, sont disponibles, respectivement, chez 67,8% et 44,9% des ménages de la région. Toutefois, on note qu'au niveau national les taux de raccordement sont légèrement plus importants à savoir 71,6% et 57,5% respectivement. Aussi, on remarque un faible taux de raccordement à l'eau courante pour les ménages de la campagne où seulement 11,2% des ménages en bénéficie au niveau régional et 18,1% au niveau national.

Tableau 20: Ménages selon les équipements de base dans le logement par milieu de résidence(en %)

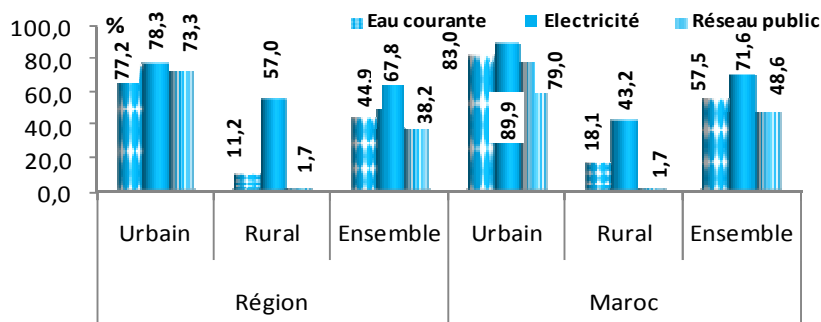
Équipement	Région			Maroc		
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens
Eau courante	77,2	11,2	44,9	83,0	18,1	57,5
Electricité	78,3	57,0	67,8	89,9	43,2	71,6
Assainissement	73,3	1,7	38,2	79,0	1,7	48,6

Source : RGPH 2004

Quant au raccordement au réseau public d'assainissement, on constate que presque quatre ménages de la région sur dix en bénéficient contre cinq ménages au niveau national.

Par milieu de résidence, le niveau de raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain est moins important au niveau régional qu'au niveau national alors qu'en milieu rural, ils atteignent des niveaux similaires (1,7%).

Graphique11 : Répartition des ménages selon la disponibilité des équipements de base dans le logement par milieu de résidence



Source : RGPH 2004

Par ailleurs, la lecture des données du tableau 21, donnant la répartition des ménages selon les autres équipements, montre que la grande majorité des ménages de la région habitent un logement équipé d'une cuisine et d'un cabinet d'aisance (86,1% et 79,9% respectivement). Ces équipements sont beaucoup plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural ; cette même remarque a été relevée au niveau national avec respectivement 84,3% et 81,5%.

Pour ce qui est du bain moderne ou douche, ils sont utilisés principalement par les ménages urbains (41,7%) alors que les ruraux font recours au bain local à raison de (49,6%), ce classement est valable aussi bien au niveau régional que national. Cependant, il est à noter que le recours au bain local au niveau national reste moins important qu'au niveau régional.

Tableau 201: Ménages selon les équipements dans le logement par milieu de résidence(en %)

Equipement	Région			Maroc		
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens
Cuisine	89,9	82,1	86,1	87,2	79,9	84,3
W.C	95,0	64,3	79,9	96	59	81,5
Bain moderne ou douche	41,7	3,9	23,2	40,9	4,8	26,7
Bain local	4,7	49,6	26,7	4,7	28,2	13,9

Source : RGPH 2004

7. Le mode d'approvisionnement en eau potable des ménages non raccordés à un réseau

La lecture du tableau 20, qui décrit la répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau potable, révèle que 55,1% des ménages de la région du Gharb Chrarda Bni Hssen ne sont pas raccordés à un réseau d'eau potable. Ce taux diffère d'un milieu à l'autre en enregistrant un taux plus élevé en milieu rural (88,8%) qu'en milieu urbain (22,8%).

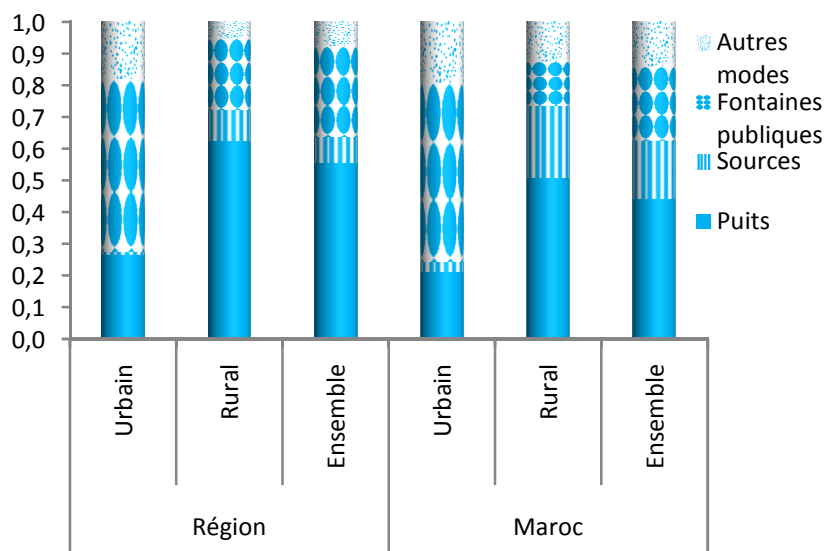
D'une manière générale, soit au niveau de la région du GCBH ou au niveau national, les ménages dont les logements sont non raccordés subviennent différemment, selon le milieu, à leurs besoins en eau. En effet, presque la moitié des citadins de la région recourent aux fontaines publiques pour s'approvisionner en eau contre 23,8% au milieu rural et 24% des citadins utilisent l'eau des puits contre 63,8% des ruraux. Au niveau national, 51% des ménages urbains s'adressent aux fontaines publiques et 18,7% utilisent l'eau de puits.

Tableau 21 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau potable par milieu de résidence (en %)

Mode d'approvisionnement	Région			Maroc		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Puits	24,0	63,8	55,4	18,7	51,4	43,5
Sources	0,8	10,1	8,2	2,8	23,1	18,1
Fontaines publiques	49,6	23,2	28,7	51,0	14,3	23,2
Autres modes	16,7	5,6	7,9	17,4	13	14,1

Source : RGPH 2004

Graphique 12: Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau par milieu de résidence



Source : RGPH 2004

8. Le mode d'éclairage pour les non raccordés au réseau d'électricité

Au niveau régional, le pourcentage des ménages dont le logement n'est pas raccordé à un réseau public de distribution d'électricité est évalué à 32,2% en 2004. 58% de ces ménages utilisent le gaz comme mode d'éclairage, suivi de ceux qui ont choisi les kandils et les bougies avec 26,3%. Ces mêmes préférences sont constatées au niveau des deux milieux de résidence.

Quant à la troisième position, les préférences des ménages diffèrent d'un milieu à l'autre. En effet, 15,8% des ruraux ont recours au pétrole, contre 9,8% des citadins qui utilisent autres modes d'éclairage.

Au niveau national, les ménages dont les logements sont non raccordés à l'électricité font le plus souvent recours à l'utilisation du gaz, des Kandils et des bougies d'une manière presque similaire dans les deux milieux de résidences. L'énergie solaire et le pétrole viennent en deuxième position et sont surtout utilisés chez les ménages ruraux tandis que les ménages urbains préfèrent d'autres modes d'éclairage.

Tableau 22: Répartition des ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public de distribution d'électricité (en %)

Mode d'éclairage	Région			Maroc		
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens
Pétrole	0,8	15,8	10,6	0,8	7,1	5,8
Gaz	55,5	59,4	58,0	34,3	47,2	44,4
Kandils, Bougie	27,3	25,7	26,3	30,9	49,9	45,8
Energie solaire	2,2	0,7	1,2	1,2	7,7	6,3
Groupe électrogène	1,1	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1
Autres modes	9,8	2,8	5,2	18,1	2,1	5,6

Source: RGPH 2004

9. Le mode d'évacuation des eaux usées pour les non raccordés au réseau public :

L'analyse du mode d'évacuation des eaux usées pour les ménages non raccordés, par rapport à l'ensemble des ménages, montre que les Fosses septiques représentent le deuxième mode d'évacuation utilisé au niveau régional, surtout dans le milieu rural (47,8%). Ce mode d'évacuation est aussi le plus utilisé dans le milieu rural national, mais à une moindre proportion (36,4%).

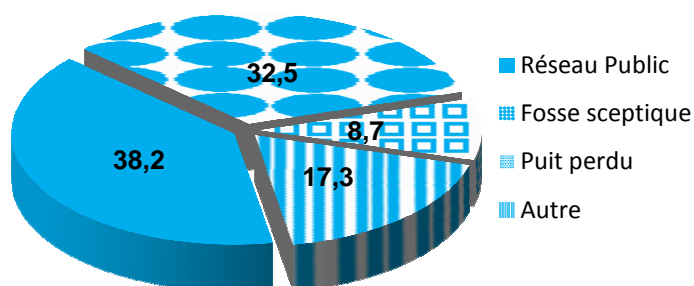
Quant aux puits perdus 15,7% des ménages y ont recours dans les campagnes alors qu'ils ne sont utilisés que par 2% dans le milieu urbain de la région. Le même constat est soulevé au niveau du national, car 18,8% des ménages marocains ruraux les utilisent contre seulement 3,1% en milieu urbain.

Tableau 23 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées (en %)

Mode d'évacuation	Région			Maroc		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau public	73,3	1,7	38,2	79,0	1,7	48,6
Fosse sceptique	17,8	47,8	32,5	11,0	36,4	21,0
Puits perdu	2,0	15,7	8,7	3,1	18,8	9,3
Autre	4,1	31,1	17,3	6,9	42,7	21,0

Source : RGPH 2004

Graphique13 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées (en %)



Source : RGPH 2004

Chapitre III:

Le phénomène de cohabitation

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Chapitre III: Le phénomène de cohabitation

L'urbanisation est un phénomène qui a marqué la période intercensitaire (1994-2004), et la région du GCBH n'a pas fait exception. En effet, la population urbaine régionale a été multipliée annuellement suivant le taux de 2,3% durant cette période. Elle est passée de 570 545 à 720 678 habitants, soit un taux d'urbanisation de l'ordre de 43,5% en 2004 contre 39,9% en 1994.

Cette augmentation du taux d'urbanisation au sein de la région était parmi les principales causes qui ont provoqué une forte pression sur le secteur de l'habitat et par conséquent un élargissement du déficit en logement.

Etant donné que la cohabitation des ménages constitue une composante de ce déficit, il s'est avéré utile d'étudier ce phénomène et d'en mesurer l'intensité à l'échelle régionale.

1. La cohabitation dans la région du Gharb

D'après le tableau 25 ci-dessous, le rapport entre le nombre total des ménages et le nombre total des logements qui mesure le degré de cohabitation, a atteint en 2004 un taux de 1,035, soit un excédent des ménages par rapport aux logements de 3.5%.

Analysé par milieu de résidence, la cohabitation en milieu urbain reste assez importante par rapport à celle rural. En effet, le degré de cohabitation a enregistré en milieu urbain 1,042 contre 1,028 en milieu rural.

Par ailleurs, la cohabitation des ménages citadins de la région reste légèrement inférieure à celle du niveau national puisque le degré de cohabitation des ménages enregistré en milieu urbain national est de l'ordre de 1,06 (d'après les données du dernier recensement de la population et de l'habitat).

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Tableau 24 : Degré de cohabitation des ménages dans la région en 2004

	Urbain	Rural	Région
Degré de cohabitation	1,042	1,028	1,035

Source RGPH 2004

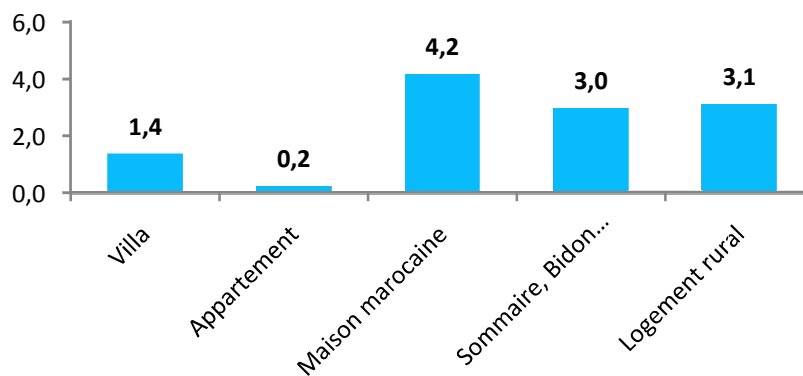
L'examen du phénomène de la cohabitation des ménages selon le type d'habitat, tableau 26 et graphique 14, fait ressortir que les logements de cohabitation dans la région du GCBH sont essentiellement de type maison marocaine, sommaire ou bidonville ou rural. En effet, l'excédent des ménages par rapport aux logements s'est élevé à 4,2% pour le type maison marocaine, 3% pour celui de type sommaires, bidonville ou rural contre seulement 1,4% pour les villas. Concernant les autres types d'habitat à savoir les appartements, la cohabitation est quasiment nulle, puisque le rapport des ménages aux logements est proche de 1.

Tableau 25 : Le degré cohabitation des ménages de la région par type de logement

Type de logement	Rapport
Villa	1,014
Appartement	1,002
Maison marocaine	1,042
Sommaire, Bidonville	1,030
Logement rural	1,031
Total	1,035

Source : RGPH2004

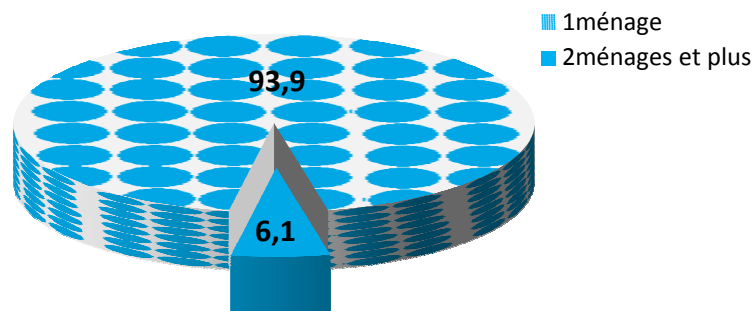
Graphique14 : L'excédent des ménages régionaux par rapport aux logements selon le type d'habitat



Source : RGPH2004

Par ailleurs, il convient de signaler que d'après le graphique15 ci-dessous, le phénomène de cohabitation des ménages n'est pas très répandu au sein de la région. En effet, la part des ménages qui vivent seuls dans un logement s'élève à 93,9% contre seulement 6,1% qui se partagent un logement.

Graphique 15 : Répartition des ménages de la région selon le niveau de cohabitation (en %)

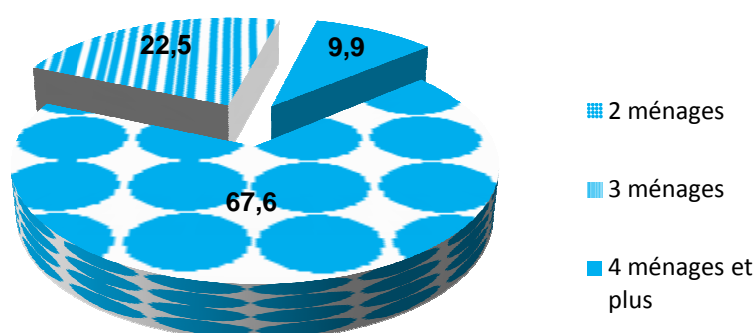


Source : RGPH 2004

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

S'agissant des ménages résidant avec un ou plusieurs ménages, l'analyse du graphique 16 montre que 67,6% d'entre eux vivent avec seulement un deuxième ménage dans le logement et se partagent particulièrement un habitat de type maison marocaine (54,1%) ou un logement de type rural (31,7%).

Graphique16 : Répartition des ménages cohabitants par nombre de ménages dans le logement (en%)



Source : RGPH 2004

Tableau 26 : Répartition des ménages cohabitants selon le nombre de ménage et le type de logement (en%)

	2	3	4 et plus	Total
Villa	1,0	0,7	0,8	2,5
Appartement	0,3	0,0	0,0	3,0
Maison marocaine	54,1	54,8	58,2	48,3
Sommaire, Bidonville	7,7	8,6	9,3	9,6
Logement rural	31,7	29,4	21,4	34,1
Autre	5,2	6,6	10,3	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Le même constat est observé chez les ménages qui cohabitent avec deux ménages et qui représentent 22,5% des ménages cohabitants dans la région. Cependant, ceux qui vivent avec plus de trois ménages ne représentent que 9,9% et sont, aussi, surtout installés dans des maisons de type maison marocaine ou logement rural, au détriment des autres types d'habitats (villa, appartement...).

Tableau 27 : Répartition des ménages cohabitants selon le type d'habitat (en %)

Type d'habitat	1	2	3	4 et plus
Villa	2,5	1,0	0,7	0,8
Appartement	3,1	0,3	0,0	0,0
Maison marocaine	48,1	54,1	54,8	58,2
Sommaire bidonville	9,7	7,7	8,6	9,3
Logement rural	34,2	31,7	29,4	21,4
Autre	2,5	5,2	6,6	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004

2. La cohabitation des ménages par province :

L'analyse des données sur la cohabitation des ménages par province révèle que le degré de cohabitation des ménages dans les trois provinces est proche de celui de la région. En effet, l'excédent des ménages par rapport aux logements enregistre 3,2% au sein de la province de Kénitra, 4,2% pour la province de Sidi Kacem et 3,6% au niveau de la province de Sidi Slimane (contre 3,5 % au niveau de toute la région). Ce phénomène de cohabitation apparaît relativement plus fréquent dans la province de Sidi Kacem que dans les autres provinces de la région.

Au niveau de la province de Kénitra, les types de logements les plus touchés par la cohabitation (tableau 29), sont le type maison marocaine avec un rapport de l'ordre de 1,043 suivis par les logements de type rural dont le degré de cohabitation avoisine 1,02.

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

En ce qui concerne la province de Sidi Kacem, la cohabitation des ménages est presque identique dans les trois types de logements qui sont logements de types maison marocaine, sommaire et bidonville et les logements de type rural, qui enregistrent un degré de cohabitation qui avoisine 1,043, soit un excédent de ménages par rapport aux logements de 4,3%.

Au niveau de la province de Sidi Slimane on note que le degré de cohabitation le plus élevé concerne les logements de type sommaire ou bidonville en enregistrant un excédent des ménages par rapport aux logements de 7,4%. Les habitats de type maisons marocaine et logement rural viennent en deuxième position et affichent des excédents des ménages par rapport aux logements de 3,6% et 2,9% respectivement (tableau 28).

Tableau 28 : Degré de cohabitation des ménages par province

Type d'habitat	Kénitra	Sidi Kacem	Sidi Slimane
Villa	1,017	1,006	1,011
Appartement	1,002	1,001	1,005
Maison marocaine	1,043	1,042	1,036
Sommaire bidonville	1,015	1,043	1,074
Logement rural	1,020	1,043	1,029
Total	1,032	1,042	1,036

Source : RGPH 2004

En outre, d'après les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat, tableau 29 ci-dessous, et quelle que soit la province prise en considération, la majorité des ménages se trouve seuls dans un logement (plus de 9 ménages sur 10).

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

Par ailleurs, l'essentiel des ménages qui cohabitent résident souvent avec seulement un autre ménage dans le logement (3,6% dans la province de Kénitra, 4,9% dans la province de Sidi Kacem et 4,2% au sein de la province de Sidi Slimane). Les ménages vivant avec deux autres ménages dans le logement ne représentent qu'une proportion qui ne dépasse pas 1,6% et ce dans les trois provinces de la région, alors que ceux vivant avec plus de trois ménages dans le même logement ne représentent qu'une faible part, (ne dépasse pas 0,6% dans les trois provinces).

Tableau 29: Nombre de ménage dans le logement par province

Province	Nombre de ménages dans le logement				Total
	1	2	3	4 et plus	
Kénitra	94,6	3,6	1,2	0,6	100,0
Sidi Kacem	92,9	4,9	1,6	0,6	100,0
Sidi Slimane	93,8	4,2	1,4	0,6	100,0
Région	93,9	4,1	1,4	0,6	100,0

Source RGPH 2004

3. Les caractéristiques des logements de cohabitation :

3.1. Logements de cohabitation selon les éléments de confort

La lecture des données du tableau 30, ci-après, permet de donner une idée générale sur le niveau d'équipement des logements de cohabitation qui permet d'assurer un certain confort au sein du logement.

En ce qui concerne les logements habités par deux ménages, 63,7% d'entre eux possèdent une cuisine privée, 10,3% ont une cuisine collective alors que plus d'un quart d'entre eux ne disposent pas de cuisine.

Le cabinet d'aisance n'est existant que dans 50,8% de ces logements alors que 29,9% n'ont qu'un cabinet collectif et 19,3% n'en disposent pas.

Dans le même sens, le bain moderne n'est pas disponible dans 80% de ces logements et le niveau de raccordement en eau et en

Parc logement et conditions d'habitat des ménages

électricité reste au-dessous des attentes (51.5% des logements de cohabitation non raccordés à l'eau potable et 30,2% non liés au réseau d'électricité.

Tableau 30 : Répartition des logements de cohabitation dans la région selon les éléments de confort existants (en %)

	Eléments de confort	Privé	Collectif	Non disponible
Logements abritant 2 ménages	Cuisine	63,7	10,3	26,1
	WC	50,8	29,9	19,3
	Bain moderne	8,9	2,2	89,0
	Eau potable	29,2	19,3	51,5
	Électricité	45,2	24,5	30,2
Logements abritant 3 ménages et plus	Cuisine	47,2	15,2	37,6
	WC	35,0	48,6	16,4
	Bain moderne	4,8	2,5	92,7
	Eau potable	23,8	25,7	50,4
	Électricité	36,2	33,4	30,4

Source RGPH 2004

Pour ce qui est des logements qui rassemblent plus de deux ménages, la part de ceux qui sont dotés par une cuisine privé est de 47,2% et ceux qui n'en disposent pas sont de 37,6% alors que les logements dont la cuisine est collective représentent 15,2%. S'agissant des autres équipements, le bain moderne est quasiment inexistant dans ces logements et l'eau potable est absente dans 50,4% des logements et à compteur collectif dans 25% d'entre eux.

En somme, on constate que plus le nombre de ménages résidant dans le logement s'élève, plus le niveau d'équipement en éléments de base diminue, ce qui détériore le niveau de confort des ménages cohabitants et leur bien-être.

3.2. Logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées

Quant à la répartition des logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées dans chaque logement au sein de la région, il ressort du tableau 32 ci-dessous que les logements qui abritent deux ménages sont en majorité constitués d'une seule pièce (40,5%) alors que 29,7% d'entre eux sont constitués de deux pièces et 2,8% sont composés de 3 pièces ou plus.

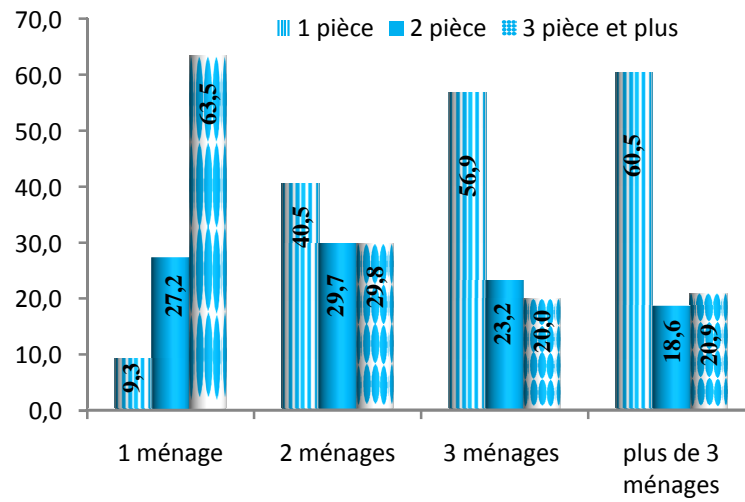
En ce qui concerne les logements de cohabitation où résident trois ménages ou plus, ils sont constitués en majorité d'une seule pièce (56,9% pour les logements de trois ménages et 60,5% pour les logements où vivent plus de trois ménages). Par ailleurs, le même constat relatif au degré d'équipement des logements de cohabitation soulevé précédemment reste aussi valable pour ce point, ainsi plus le nombre de ménages cohabitants augmente plus le nombre de pièces occupées est faible.

Tableau 31 : Répartition des logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées (en %)

Nombre de ménages dans le logement	Nombre de pièces			Total
	1 pièce	2 pièces	3 pièces ou plus	
1	9,3	27,2	63,5	100,0
2	40,5	29,7	29,8	100,0
3	56,9	23,2	20,0	100,0
plus de 3	60,5	18,6	20,9	100,0

Source : RGPH 2004

Graphique 17 : Répartition des logements de cohabitation selon le nombre de pièces occupées (en %)



Source RGPH 2004

Annexe

Concepts et définitions

Logement : Un logement est formé par une ou plusieurs pièces destinées à l'habitation et possédant une ou plusieurs entrées directes. Et est considérée directe, toute entrée donnant sur un couloir, un escalier, une cour, un local à usage professionnel, une voie publique, une rue etc.

Typologies de logement :

Villa : Au sens courant du terme, c'est une construction isolée du point de vue de sa structure de plan, composée au plus, de 2 logements ou de 2 étages et dotée d'un jardin en général. Une villa peut servir à des usages autres que l'habitation au moment du recensement (usage professionnel).

Immeuble à appartements : Les appartements doivent être individualisés. Ils peuvent servir à différents usages au moment du recensement (habitation, professionnel ...).

Maison marocaine traditionnelle : Ce type de maison se trouve, en général, dans les anciennes médinas. Elle présente une cour centrale à l'intérieur qu'entourant des chambres d'habitation.

Maison marocaine moderne : C'est une construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages servant, en général, à l'habitation.

Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble à appartement ni à celle d'une maison traditionnelle.

Construction sommaire ou type bidonville : Il s'agit de constructions très sommaires (gourbis, maisonnette très sommaire dans les zones périphériques urbaines, ou dans les bidonvilles, baraques, etc.)

Autres types : Il s'agit de tous les autres types qui ne peuvent être classés dans les cas précédents.

Exemple de locaux ne concordant pas avec les architectures des catégories précédentes et servant à des entrepôts industriels ou emmagasinage commercial.

Il s'agit aussi des constructions servant de lieux de culte ou de loisir (mosquée, certains établissements publics, etc.)

Une pièce (ou plusieurs pièces) dans une institution (hôtel, maison d'éducation surveillée, école, usine, mosquée etc.) utilisées comme un logement au moment du recensement.

Un local non destiné initialement à l'habitat est un local destiné initialement pour d'autres fonctions que l'habitat, mais qui sert de

logement au moment du recensement (boutiques, garages, ateliers etc.)

Logement rural comprend tous les logements recensés en milieu rural et qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes.

Logement occupé : Il s'agit d'un logement occupé par un ménage résident habituel au moment du recensement ; Ce ménage peut être, soit présent au moment indiqué, soit temporairement absent.

Logement Vacant : C'est un logement non occupé par un ménage au moment du recensement et qui est destiné soit à la location, soit à la vente. Un logement dont les résidents habituels sont temporairement absents n'est pas un logement vacant.

Logement secondaire ou saisonnier : C'est un logement utilisé comme résidence secondaire par un ménage dont la résidence principale se trouve ailleurs (maisons ou villas, logements de vacances, etc.)



المندوبية السامية للتخطيط

HAUT - COMMISSARIAT AU PLAN

DIRECTION REGIONALE
Gharb - Chrarda - Béni Hssen

Tél : +212 (0)5 37 32 91 10

Fax : +212 (0)5 37 32 91 18

+212 (0)5 37 35 58 20

E-mail : kenitra_hcp@yahoo.fr